



Berne, octobre 2014

Non à Ecopop

Argumentaire contre l'initiative « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » (Ecopop)

Gabriel Fischer
Responsable politique économique
fischer@travailsuisse.ch

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch



Les syndicats et les fédérations des employés

Résumé

L'initiative Ecopop « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » vise à sauvegarder les ressources naturelles en Suisse.

Pour atteindre cet objectif louable en soi, deux instruments sont proposés. Outre l'exigence d'affecter à la **planification familiale volontaire** 10% des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement, **une limitation de l'immigration en Suisse** est au cœur du projet. Il s'agit de limiter l'immigration annuelle à 0.2 %. L'initiative fait de l'immigration la cause principale des atteintes portées à l'environnement et de la perte de terres cultivables. Ce faisant, elle ne tient absolument pas compte du fait que ce n'est pas en réalité le nombre de personnes, mais plutôt la consommation par habitant qui porte atteinte aux ressources naturelles. Au lieu de reconnaître l'importance des immigrés pour notre marché du travail et pour notre prospérité, l'on en fait des boucs émissaires.

Pratiquer une restriction rigide de l'immigration ne fera qu'accroître la pénurie de spécialistes en Suisse. Ecopop met ainsi en péril la prospérité et les emplois en Suisse. A l'avenir, les travailleurs seraient plus souvent confrontés aux frontaliers et aux résidents de courte durée – les conditions de travail et les salaires en Suisse seraient davantage encore sous pression, au lieu d'être mieux protégés par l'extension des mesures d'accompagnement.

Alors que pour sa part, l'initiative contre l'immigration de masse pose problème pour la libre circulation des personnes et les accords bilatéraux avec l'Union européenne, l'initiative Ecopop serait quant à elle avec certitude non compatible avec les accords bilatéraux. Sa limite supérieure stricte de 0.2 % à l'immigration annuelle causerait inévitablement la fracture avec l'UE : la fin des accords bilatéraux isolerait la Suisse dans presque tous les domaines.

L'initiative ne propose aucune solution en faveur d'une meilleure préservation des ressources naturelles qui passerait par un aménagement du territoire plus cohérent, une plus grande efficacité énergétique, une meilleure protection de l'espace cultivable, un comportement de consommation plus responsable ou une mobilité plus efficace. Pour Travail.Suisse, il est évident que par la seule limitation de l'immigration, l'initiative ne fait pas le poids, et qu'en outre elle a des retombées négatives pour les travailleurs en Suisse. **Le plafonnement rigide de l'immigration annuelle à 0.2% représente un danger pour l'économie et conduit la Suisse dans une impasse :**

- Il met en péril la place économique et le marché du travail suisses.
- Il entraîne un accroissement du nombre de frontaliers et de résidents de courte durée (saisonniers) sur le marché du travail suisse.
- Il favorise les rapports de travail précaires et accroît ainsi la pression sur les salaires et les conditions de travail de tous les travailleurs en Suisse.
- Il aggrave la pénurie de main-d'œuvre spécialisée (par ex. dans le domaine de la santé, les écoles et l'éducation, dans les transports publics, etc.) et nuit à la qualité de vie de tous les habitant-e-s.
- Il amplifie la charge de travail pour tous les travailleurs de Suisse et accroît la pression au relèvement de l'âge de la retraite.
- Il est en contradiction avec les accords bilatéraux, entraîne la fracture avec l'Union Européenne et isole la Suisse.

1. Introduction

1.1 L'initiative

L'initiative fédérale « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » a été déposée à la Chancellerie fédérale le 2 novembre 2012 et elle a abouti le 4 décembre 2012 avec 119 816 signatures validées. Le Conseil des Etats a rejeté l'initiative le 19.3.2014 avec 39 voix contre 1 (et une abstention), le Conseil national a rejeté l'initiative à l'unanimité le 12.6.2014.

L'initiative demande une modification de la Constitution fédérale comme suit :

Art. 73a (nouveau) Population

- ¹ La Confédération s'attache à faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles. Elle encourage également d'autres pays à poursuivre cet objectif, notamment dans le cadre de la coopération internationale au développement.
- ² La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2 % par an sur une moyenne de trois ans.
- ³ Sur l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement, elle en affecte 10 % au moins au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.
- ⁴ La Confédération ne peut conclure de traité international qui contreviendrait au présent article ou qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre de mesures propres à atteindre les objectifs visés par le présent article.

1.2 L'objectif fondamental

Les initiates et les initiants de cette initiative populaire considèrent que la croissance démographique marquée nuit à l'environnement et altère la qualité de vie (routes encombrées et trains bondés, loyers élevés, diminution des terres agricoles, habitat densifié, etc.). Ils estiment qu'une population nombreuse est la cause majeure de la pollution environnementale et qu'elle menace les ressources naturelles. En outre, ils sont convaincus qu'aujourd'hui, la population mondiale vit une croissance unique dans l'histoire et que la capacité écologique de la planète terre est en surcharge.

Cette initiative entend imposer à la Confédération et aux cantons d'œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature et sa capacité de renouvellement d'une part, et son utilisation par l'être humain d'autre part.

Certes, Travail.Suisse approuve tout à fait l'objectif fondamental de l'initiative, cependant ni l'initiative elle-même, ni les instruments proposés ne permettront d'atteindre cet objectif. Du point de vue de Travail.Suisse, **quatre arguments fondamentaux** plaident en défaveur de cette initiative.

1. Ecopop rend l'immigration seule responsable des dommages environnementaux et de la perte de surface cultivable. Pourtant, la consommation par habitant joue un rôle bien plus déterminant pour la durabilité des ressources naturelles. Justement, ces dernières années, la

consommation par habitant de terres et d'énergie ainsi que le besoin de mobilité ont augmenté bien davantage que la population. Avec cette initiative, les immigrés sont injustement stigmatisés et rendus responsables de maux dont notre propre comportement est coupable.

2. Ecopop veut préserver durablement les ressources naturelles et propose pour ce faire une limitation à 0.2% de l'immigration. La population suisse a d'ores et déjà une empreinte écologique trois fois trop importante pour préserver dans la durée ses ressources naturelles. C.-à-d. qu'en une année, la population de notre pays consomme trois fois plus de ressources que ne peuvent en pousser durant la même période, et produit trois fois plus de déchets que la quantité traitée. Si la préservation des ressources naturelles était liée uniquement au nombre d'habitants, les initiants (qui le prétendent) devraient exiger une réduction massive de la population. Cela illustre l'absurdité du texte soumis à votation.
3. Ecopop ne résout aucun problème. Il existe des approches susceptibles de préserver les ressources naturelles. Les énergies renouvelables et une plus grande efficacité énergétique, par exemple, peuvent contribuer à protéger le climat. L'amélioration de l'aménagement du territoire et une forme attrayante d'urbanisation dense pour freiner l'éclatement de l'habitat, protéger les terres cultivables et réduire le trafic pendulaire. Et un comportement plus responsable en matière de consommation et de mobilité afin de renforcer la durabilité. Pourtant, Ecopop n'apporte aucun début de solution à toutes ces questions.
4. Sur le plan de la coopération au développement, avec sa volonté de réguler les naissances, Ecopop adopte une approche colonialiste, et non partenariale. De nos jours, la croissance démographique n'est plus due en priorité au taux de natalité, mais à l'espérance de vie plus longue dont bénéficient les pays en développement. L'ONU pronostique une stabilisation de la population mondiale au cours de ce siècle. Par ailleurs, les grossesses non souhaitées ne sont guère dues au manque d'accès à des services de conseils et à la contraception, mais plutôt à la pauvreté et au manque d'instruction. Pour Travail.Suisse, la coopération au développement doit se consacrer à lutter contre la pauvreté. Car celle-ci n'est pas la conséquence de la surpopulation, mais bien sa cause.

1.3 La limitation de l'immigration

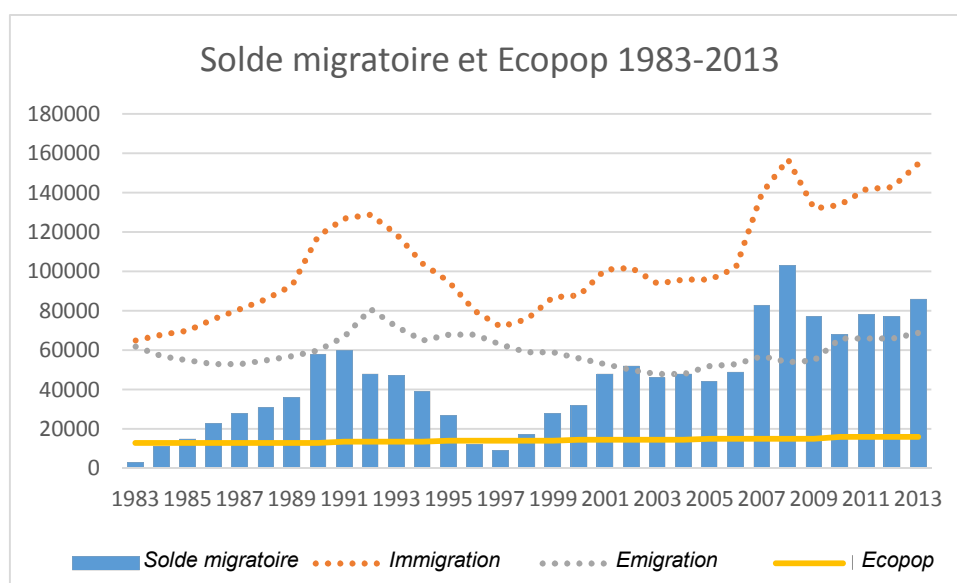
1.3.1 Une immigration plus basse que (presque) jamais en 30 ans

L'initiative Ecopop demande la réduction de l'immigration à 0.2 % par an. Pour une population de 7.997 millions de personnes (OFS : population résidante permanente fin 2012), cela équivaut à une immigration (nette) maximale de 16 000 personnes par an. Si l'on ajoute le départ d'étrangères et d'étrangers (en 2011 env. 67 000 personnes) et l'émigration de Suissesses et de Suisses (en 2011 env. 30 000), l'immigration (brute) potentielle s'élève à 113 000 personnes. Il convient aussi de tenir compte des env. 25 000 Suisses de l'étranger qui chaque année rentrent dans leur patrie, des env. 24 000 demandes d'asile par an – selon des estimations de l'ODM – contraignantes pour la Suisse en vertu d'obligations juridiques internationales (principe de non-refoulement), et des 9000 personnes env. qui immigreront en Suisse chaque année au titre du regroupement familial. De plus, l'effet d'un système de contingentement de type Ecopop sur le départ annuel des étrangères et étrangers

n'est pas évident. Toutefois, l'on peut s'attendre à ce que ce chiffre se réduise en raison de l'incertitude qui pèsera sur un futur retour. Ou en d'autres termes : sans garantie d'un retour par le biais de la libre circulation des personnes, la décision individuelle de quitter la Suisse ne se fera qu'après une réflexion d'autant plus approfondie.

La réduction de l'immigration à 16 000 personnes par an est une exigence extrême. Ces 30 dernières années, 3 ans seulement affichent un solde migratoire plus faible que celui que veut inscrire l'initiative Ecopop dans la Constitution (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Solde migratoire de la Suisse et retombées d'Ecopop 1983-2013

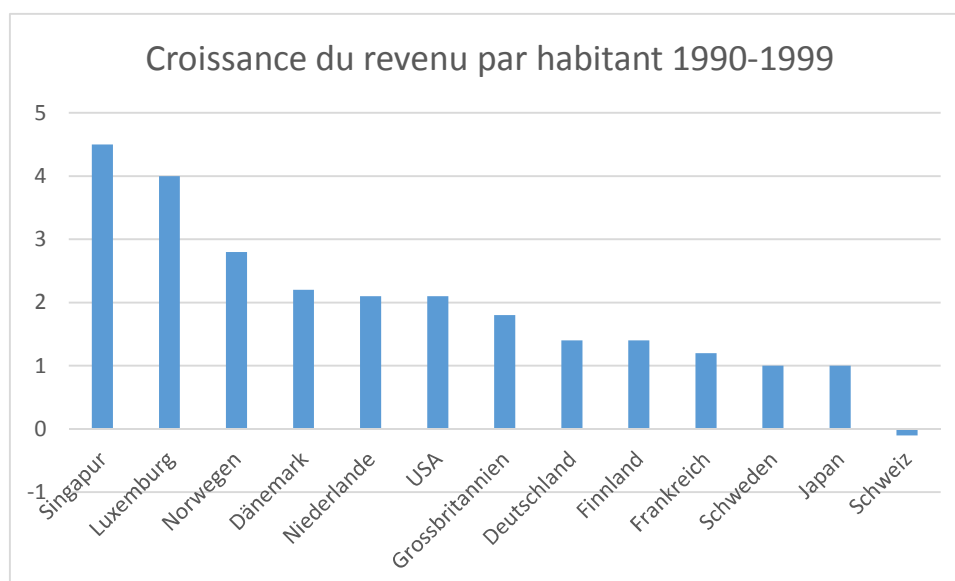


Source : ODM, SYMIC

1.3.2 Les années 90 pour modèle ?

L'immigration en Suisse est commandée par l'économie, ainsi env. les trois quarts de l'immigration des Etats de l'UE/AELE s'opère-t-elle directement sur le marché du travail. Même lors de la profonde récession, au début des années 1990, le solde migratoire était supérieur à la limite de 0.2 %. De manière générale, la situation en Suisse dans les années 1990 semble être un peu tombée dans l'oubli. Suite au non à l'EEE, la Suisse s'est retrouvée dans une situation économique difficile. Ainsi la première moitié de la décennie 1990 se caractérise-t-elle par une croissance nulle, accompagnée d'un renchérissement avoisinant 15 %. Durant la totalité de ces 10 ans, la Suisse n'a pas retrouvé le fil de la croissance et était même la lanterne rouge conjoncturelle (cf. graphique 2).

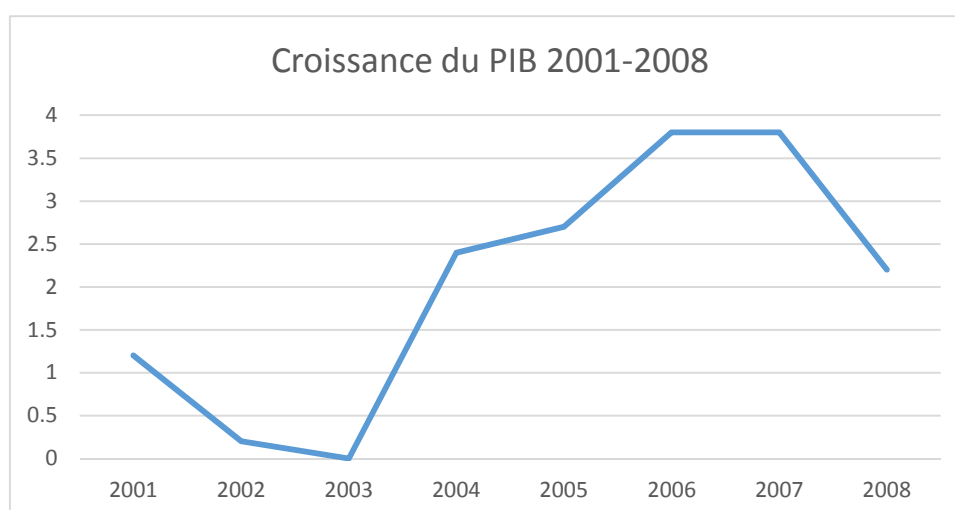
Graphique 2 : Croissance annuelle moyenne par habitant de plusieurs pays, années 1990



Source : *Global Competitiveness Report 2000* dans : *Rapport sur la croissance 2002 DFE*

La situation économique ne s'est améliorée que lorsque nos relations avec nos voisins directs de l'Union européenne – et par conséquent avec notre partenaire commercial de loin le plus important – furent à nouveau réglementées grâce au dispositif des accords bilatéraux. Ici, la libre circulation des personnes, introduite en 2004, revêt une grande importance également puisqu'elle a permis à la Suisse d'atteindre des taux de croissance moyens de presque 3 % jusqu'à la crise financière et monétaire mondiale de 2008 (cf. graphique 3).

Graphique 3 : Croissance du PIB en Suisse 2001-2008



Source : OFS, tableau élaboré par les auteurs

1.3.3 Davantage de frontaliers et de saisonniers sur le marché du travail

Outre les retombées sur la situation économique, la question se pose surtout de savoir qui est atteint par l'initiative, quelles en seront les répercussions pour le marché du travail, et finalement pour le travailleur. Le texte de l'initiative demande la limitation de la croissance de la « population résidente permanente » dans notre pays – mais qui est concerné en réalité ?

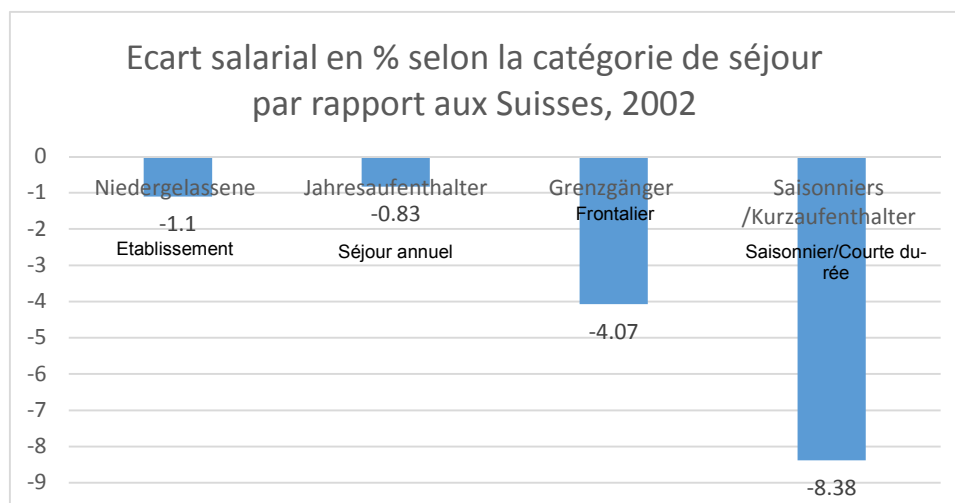
L'Office fédéral de la statistique (OFS) définit la notion de « population résidente permanente » comme l'ensemble des personnes ayant leur domicile principal en Suisse :

- toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse ;
- les personnes de nationalité étrangère hors du processus d'asile et titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de douze mois, ou d'une autorisation de séjour de courte durée pour une durée cumulée minimale de douze mois ;
- les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse.

Dans son message, le Conseil fédéral décrit le champ d'application de l'initiative comme suit : Sont donc compris, outre les Suisses annoncés, tous les étrangers munis d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de douze mois ou totalisant au moins douze mois de séjour en Suisse, c'est-à-dire les titulaires d'une autorisation de séjour (permis B), les titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), les titulaires d'une autorisation de courte durée totalisant au moins douze mois de séjour (permis L), les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille (carte de légitimation du DFAE), de même que les requérants d'asile (permis N) et les personnes admises à titre provisoire (permis F) totalisant au moins douze mois de séjour.

Il en ressort que deux groupes de personnes extrêmement importants pour le marché du travail ne sont pas concernés par Ecopop : les frontaliers et les résidents de courte durée, à savoir moins de 12 mois. Il est à prévoir que pour répondre à sa demande de main-d'œuvre, l'économie se tournera davantage vers ces deux catégories de travailleurs non contingentées. Or, les frontaliers et les résidents de courte durée sont tout particulièrement exposés à la sous-enchère salariale, et leurs bas salaires aggravent encore la pression exercée sur tous les salaires en Suisse (cf. graphique 4). Par conséquent, Ecopop bouleverse en profondeur le marché du travail en Suisse au détriment des travailleurs.

Graphique 4 : Ecarts de salaire des étrangers en fonction du statut de séjour (avec pondération sectorielle)



Source : Flückiger, Y. et al (2005) : Une analyse des effets sur le marché suisse du travail de l'élargissement de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union européenne. Etude mandatée par l'OD, tableau élaboré par les auteurs.

2 Ecopop est défavorable aux travailleurs en Suisse

Si elle est acceptée, l'initiative Ecopop aura des retombées négatives pour les travailleurs en Suisse. L'on dénote six domaines où les travailleurs devront payer les pots cassés de l'initiative.

2.1 Ecopop accroît la pression sur les salaires et les conditions de travail

L'initiative Ecopop demande une limitation stricte de l'immigration. Elle s'appuie pour ce faire sur la définition de la population résidante permanente. Cela signifie que ni les frontaliers, ni les résidents de courte durée (statut comparable à celui des saisonniers de jadis) ne sont concernés par l'initiative. Ainsi, en cas d'approbation de l'initiative, l'économie puiserait davantage de la main-d'œuvre requise chez les frontaliers et les résidents de courte durée. Mais il faut savoir que les résidents de courte durée sont moins bien lotis sur le plan juridique que les résidents de longue durée. En effet, s'ils perdent leur emploi, ils peuvent être privés en même temps de leur permis de séjour. Il est évident qu'étant soumis à plus forte pression, ils seront contraints d'accepter plus facilement des conditions de travail et des salaires moins bons – les rapports de travail menacent d'être précaires. Le régime des saisonniers de jadis nous a pourtant enseigné que les personnes qui subissent des conditions de travail très précaires vivent dans une situation sociale de désolation et gagnent des salaires beaucoup plus bas que leurs collègues suisses. L'on pratique une sorte de sous-enchère salariale légale. Tôt ou tard, les conditions de travail et les salaires de l'ensemble des travailleurs en pâtiront. En outre, l'augmentation du nombre de frontaliers et de résidents de courte durée sur le marché du travail suisse n'est pas judicieuse car le danger de travail au noir s'accroît, de même que le trafic pendulaire, et aussi parce que ces travailleurs s'intègrent bien souvent mal dans la société suisse.

2.2 Ecopop est mauvais pour l'économie

Une immigration limitée à 0.2 % par an correspond à environ 16 000 personnes. Depuis 1983, l'on a observé une immigration inférieure à 16 000 personnes pour 3 années seulement. L'initiative n'est donc pas au service d'une limitation judicieuse, mais vise plutôt un véritable étouffement de l'immigration. Il faut tenir compte du fait que chaque année, environ 9000 personnes viennent en Suisse par le biais du regroupement familial de citoyennes et de citoyens en Suisse. Par ailleurs, la Suisse accueille des personnes en provenance de zones en guerre et en crise, pour leur offrir sa protection. En vertu de conventions internationales du domaine de l'asile et des réfugiés, mais aussi de la tradition humanitaire de la Suisse. Le potentiel disponible sous forme de main-d'œuvre spécialisée pour le marché du travail sera considérablement réduit. Pourtant, l'économie est tributaire de main-d'œuvre étrangère afin de produire croissance économique et prospérité pour nous tous. Car l'immigration dépend avant tout de l'économie. L'implantation d'entreprises et de leurs emplois en Suisse fait partie de la politique de promotion de la place économique suisse. Renoncer aux incitations fiscales pour les entreprises étrangères pourrait déployer ses effets ici et serait, dans tous les cas, préférable à un plafonnement inflexible de l'immigration.

2.3 Ecopop augmente la pression pour le relèvement de l'âge de la retraite et nuit à l'AVS

Une limitation stricte de l'immigration, telle que la demande l'initiative Ecopop, aggrave la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Il est à prévoir que la pression exercée en faveur du relèvement de l'âge de la retraite augmentera, de sorte que la main-d'œuvre restante demeurera disponible pour l'économie et le marché du travail. Aujourd'hui, l'AVS tire un double profit des immigrés jeunes et bien qualifiés. D'une part, ils sont beaucoup plus jeunes que la population déjà établie en Suisse, ce qui ralentit le vieillissement de la population. D'autre part, ces immigrés apportent une grande contribution au financement, avec leurs prélèvements salariaux pour les assurances sociales. Ils bénéficient de prestations largement moindres que celles qu'ils paient, et sont en conséquence des contributeurs nets. Ecopop met aussi doublement en péril le financement de l'AVS : par une croissance économique réduite, et par la limitation stricte de la main-d'œuvre et de ses contributions financières. Avec Ecopop, il manquera environ 3 milliards de francs à l'AVS d'ici à 2030. Il en découle que les travailleurs restants devront contribuer par des prélèvements salariaux plus élevés afin de garantir le financement de l'AVS.

2.4 Ecopop accroît la charge de travail

L'initiative Ecopop demande une limitation rigide de l'immigration. Cette mesure accroîtra la pénurie de main-d'œuvre spécialisée en Suisse. Les travailleurs restants devront obligatoirement augmenter leur charge de travail, car une grande partie du travail devra être accomplie d'une manière ou d'une autre, mais par un plus petit nombre de travailleurs. Pourtant, les contraintes sont déjà très lourdes dans le monde du travail d'aujourd'hui. En 2011 dans notre pays, les travailleurs ont effectué 219 millions d'heures supplémentaires – cela équivaut à 113 000 postes à plein temps. Depuis 2002, les heures supplémentaires effectuées ont augmenté d'env. 15 % par tête. Contraintes de temps, intensification du travail, pluralité des tâches (multitasking), interruptions incessantes du travail par des coups de téléphone et des courriels, et frontières floues entre le travail et le temps libre accablent

les travailleurs de pression et de stress. Environ un tiers des personnes actives en Suisse se sentent souvent, voire très souvent, stressées. Ce sont 30 % de plus qu'il y a dix ans seulement. La SUVA escompte qu'à l'avenir, le stress chronique – et non plus la grippe – sera la cause de la plupart des heures de travail perdues.

2.5 Ecopop met la qualité de vie en danger

L'évolution démographique entraîne une pénurie de spécialistes sur le marché suisse du travail. Ces lacunes sont d'ores et déjà comblées en grande partie par de la main-d'œuvre étrangère (notamment de l'UE/AELE). Sont concernés notamment le management, le domaine MINT et celui de la santé. Toutefois, l'initiative Ecopop veut restreindre l'immigration de façon si forte que nous n'aurons plus assez de spécialistes. Cette pénurie ne menace pas seulement la prospérité en Suisse, mais réduira aussi les prestations dans les domaines de la santé et de la formation, ou encore des transports publics. La qualité de vie de la population entière en pâtira.

2.6 Ecopop met les relations avec l'UE en danger

L'initiative Ecopop entre en conflit avec les accords bilatéraux conclus par la Suisse avec l'Union européenne. Dès le lendemain du oui à l'initiative contre l'immigration de masse, les rapports entre notre pays et l'UE n'étaient plus au beau fixe. Mais si le peuple acceptait l'initiative Ecopop et sa limitation rigide de l'immigration, cela signerait l'échec définitif de la voie bilatérale, et isolerait fatalement la Suisse. Pourtant, les accords bilatéraux sont essentiels à notre pays. Ils permettent une interdépendance économique élevée entre la Suisse et l'Union européenne. Car 60 % des exportations suisses vont dans l'espace UE, et 80 % des importations en viennent. Environ un tiers de nos emplois dépendent de nos relations économiques avec l'UE. Des relations réglementées avec nos principaux voisins sont donc dans notre intérêt à tous.

Pour en savoir plus :

Gabriel Fischer, Responsable de la politique économique, fischer@travailsuisse.ch

Travail.Suisse
Hopfenweg 19
Case postale 5775
3001 Berne
Tél. 031 370 21 11
www.travailsuisse.ch